

■ **Ed. Fantoli**, à Thierrens, CH-550-0050488-3, entreprise de maçonnerie (FOSC du 25.02.1966, p. 640). Son titulaire étant décédé, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 152, al. 5 ORC.
Registre journalier no 14359 du 25.08.2009 / CH-550.0.050.488-3 / 05223036